

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1819

22 juin 2016

SOMMAIRE

BalaBit S.A.	87303	Trait d'Esprit S.A.	87311
Dry Bulk Bagging S.A.	87298	Triton IV Luxco No 12 S.à r.l.	87277
Eurosuez Capital Management S.A.	87301	Triton IV Luxco No 15 S.à r.l.	87277
Good State Capital Holding S.A.	87272	UBM International Holdings SE, Luxembourg branch	87291
Hg Luxco S.à r.l.	87272	UNERA Luxembourg S.A.	87292
Katoomba S.A.	87312	United Tiles S.A.	87292
Kevin S.A.	87312	Vangelis Participations S.à r.l.	87292
Lilu Verlag S.à r.l.	87312	Vathenau S.A.	87293
Maxam Holdings S.à r.l.	87281	VGP Park Berlin GmbH	87294
Meurin S.A.	87281	Vintage 2015 GP S.à r.l.	87292
Meurin S.A.	87281	Vitalia Topco S.à r.l.	87293
Naturepearls	87279	Vita (Lux III) S.à r.l.	87293
Norka Investments S.à r.l.	87266	Vita (Lux V) S.à r.l.	87293
Norka Investments S.à r.l.	87266	Vlaeynatie International S.A.	87298
Palette Cad Visualisation 3D S.à r.l.	87279	Vlim Invest S.A.	87297
Relisa S.à r.l.	87279	Vlim Invest S.A.	87297
Soparfi Mattheeuws Lux S.A.	87276	White Fleet	87297
Stahl Lux 2	87276	White Fleet II	87297
Synegia S.à r.l.	87276	White Fleet III	87298
Tisakurp Invest S.A.	87278	Wizata	87298
Tradition Luxembourg S.A.	87278		

Norka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 205.429.

—
RECTIFICATIF

La soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution par son ministère de la société à responsabilité limitée "Norka Investments S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 30 mars 2016, enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 mars 2016, relation: DAC/2016/4921, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans le numéro d'immatriculation de la société désignée en tant que commissaire aux comptes

IL Y LIEU DE LIRE:

Version anglaise:

5. Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a company with registered office at 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 183.652).

Version française:

5. Est désigné commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 183.652).

AU LIEU DE:

Version anglaise:

5. Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a company with registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43298).

Version française:

5. Est désigné commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43298).

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 avril 2016. Relation: DAC/2016/5524. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094736/40.

(160064025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

—
Norka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 205.429.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, the thirtieth day of March.

Before, Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Norka Venture S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg with registered office in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in course of registration to the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, with professional residence in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Norka Investments S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand U.S. Dollars (15,000.-U.S. Dollars) represented by one hundred and fifty (150) shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S. Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by the General Meeting of Shareholders or the sole Shareholder. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The board of Managers may choose among its members a chairman, The board of Managers shall meet upon call by the chairman (if any), or of two Managers, at the place indicated in the notice of meeting.. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In presence of a board of managers, the General Meeting of Shareholders or the sole Shareholder may appoint a General Manager.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the sole signature of the sole manager or, in case of a board of managers, by the sole signature of the General Manager or by the joint signature of two managers or by the individual signature of a delegate acting within the limits of the powers granted to him.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. The corporation may be supervised by one or several statutory auditors, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred and fifty (150) shares and to have them fully paid-up in cash of an amount of fifteen thousand U.S. Dollars (15,000.- U.S. Dollars).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid, has passed the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Benoît SIROT, with French nationality, born on 1. May 1965 in Villerupt (France), with professional residence in 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

- Mrs. Myriam JACOBY, with Luxembourg nationality, born on 2 October 1963 in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), with professional residence in 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

2. Mr. Benoît SIROT, above mentioned, is hereby appointed as General Manager of the Company.

3. The Company will be validly bound by the joint signature of two Managers or the sole signature of the General Manager

4. The address of the corporation is fixed at 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

5. Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a company with registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43298).

The terms of office of the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le trente mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Norka Venture S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au Avenue Charles de Gaulle 2, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Norka Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille U.S. Dollars (15.000,- U.S. Dollars) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent U.S. Dollars (100,- U.S. Dollars) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés ou l'associé unique. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président.

Le cas échéant, le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique pourra nommer un Gérant- Dirigeant.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du seul gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du Gérant-Dirigeant ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué mais dans les limites des pouvoirs qui lui seront attribués.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent cinquante (150) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de quinze mille U.S. Dollars (15'000.- U.S. Dollars).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant, a adopté les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Benoît SIROT, de nationalité française, né le 1^{er} mai 1965 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

- Madame Myriam JACOBY, de nationalité Luxembourgeoise, née le 2 Octobre 1963 à Dudelange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

2. Monsieur Benoît SIROT, prénommé, est nommé à la fonction de gérant-dirigeant.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants ou la signature individuelle du gérant-dirigeant.

4. Est désigné commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafébruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43298

5. L'adresse de la Société est fixée au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale des associés de la Société en 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/4921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016094735/274.

(160064025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Good State Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.061.

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de ma fonction d'Administrateur de la société Good State Capital Holding S.A., ayant son siège au 5, Rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 15 avril 2016.

Thierry Hubert.

Référence de publication: 2016096043/10.

(160066101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Hg Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 204.338.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of March,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HgCapital 6 Nominees Limited, a private limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 9092951 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Florence Forster lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 1 March 2016.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hg Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of February 19th, 2016, not yet published and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million euro (EUR 1,000,000.-).

2 To issue eighty-seven thousand five hundred ninety (87,590) new class A shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class B shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class C shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class D shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class E shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class F shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class G shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class H shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class I shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million euro (EUR 1,000,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eighty-seven thousand five hundred ninety (87,590) new class A shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class B shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class C shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class D shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class E shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class F shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class G shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class H shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class I shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above detailed.

The Shareholder declared to subscribe for eighty-seven thousand five hundred ninety (87,590) new class A shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class B shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class C shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class D shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class E shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class F shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class G shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class H shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class I shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of one hundred fifty million six hundred thirty-eight thousand one hundred forty-eight euro and eleven cents (EUR 150,638,148.11) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the three million one hundred twenty-nine thousand forty-three (3,129,043) shares it holds in Titan Management Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of thirty-one thousand three hundred euro (EUR 31,300.-) having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161395 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of one hundred fifty-one million six hundred twenty-five thousand six hundred forty-eight euro and eleven cent (EUR 151,625,648.11).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eighty-seven thousand five hundred ninety (87,590) new class A shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class B shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class C shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class D shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class E shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class F shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class G shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class H shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class I shares, ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) new class J shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ Art. 5. Issued Capital.

The issued capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) divided into:

- one hundred thousand (100,000) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”);
- one hundred thousand (100,000) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”); and
- one hundred thousand (100,000) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”),

with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier jour du mois de mars,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

HgCapital 6 Nominees Limited, une private limited company régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée au Companies House sous le numéro 9092951 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Florence Forster avocat, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 1 mars 2016.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Hg Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 19 février 2016, pas encore publié, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987,500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) à un million d'euros (EUR 1,000,000.-).

2 Émission de quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (87,590) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987,500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) à un million d'euros (EUR 1,000,000.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (87,590) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre-

vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A comparu l'Associé, représenté comme défini ci-dessus.

L'Associé déclaré souscrire quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (87,590) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante millions six cent trente-huit mille cent quarante-huit euros et onze cents (EUR 150,638,148.11) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en toutes les trois millions cent vingt-neuf mille quarante-trois (3,129,043) parts sociales qu'il détient dans Titan Management Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente et un mille trois cents euros (31,300.-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161395 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cent cinquante et un millions six cent vingt-cinq mille six cent quarante-huit euros et onze cents (EUR 151.625.648,11).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (87,590) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99,990) parts sociales nouvelles de catégorie J, conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital Émis.

Le capital émis de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en:

- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»);
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»);
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»);
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»);
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»);
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»);
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»);
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»);

- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I»); et
- cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J»);
d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Forster, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 mars 2016. GAC/2016/2148. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095274/228.

(160065299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Stahl Lux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.945.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094162/10.

(160063176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Synegia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 187.706.

EXTRAIT

L'adresse privée de Monsieur Philippe BONNAMANT est dorénavant à F-69380 Chasselay, 90 le Fruitier.

Howald, le 14 avril 2016.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016094204/13.

(160063284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Soparfi Mattheuws Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 189.710.

Extrait du Conseil d'Administration du 26 janvier 2016

Le conseil d'administration décide de nommer la société FIDUO, Expert-comptable, société de droit luxembourgeois immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56248, dont le siège social est au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016094191/14.

(160063799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Triton IV Luxco No 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 190.465.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Mukul Sharma, gérant de catégorie B

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV LuxCo No. 12 S.à r.l.

Référence de publication: 2016094209/23.

(160063863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Triton IV Luxco No 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 190.570.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Mukul Sharma, gérant de catégorie B

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV LuxCo No. 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2016094210/23.

(160063862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Tisakurp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016094214/11.

(160063660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 29.181.

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRADITION LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 24 janvier 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 26 août 2015, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2927 du 26 octobre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte JAKOB, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 12.267 (douze mille deux cent soixante-sept) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 300.000.- (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.520.587,84 (sept millions cinq cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) à EUR 7.820.587,84 (sept millions huit cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

2.- Souscription et libération en espèces de l'augmentation de capital par l'actionnaire unique.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 300.000.- (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.520.587,84 (sept millions cinq cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) à EUR 7.820.587,84 (sept millions huit cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite l'actionnaire unique la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-1003 Lausanne, Rue de Langallerie 11.

ici représentée par Madame Brigitte JAKOB, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,

déclare souscrire et libérer l'augmentation de capital partiellement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100.000.- (cent mille euros). La preuve du versement de EUR 100.000.- (cent mille euros) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 7.820.587,84 (sept millions huit cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) représenté par 12.267 (douze mille deux cent soixante-sept) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. JAKOB, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11437. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094216/67.

(160063311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Palette Cad Visualisation 3D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9918 Troisvierges, 12, rue Binsfeld.

R.C.S. Luxembourg B 197.617.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016094099/11.

(160063450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Relisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Naturepearls).

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.976.

—
L'an deux mille seize, le sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Manuel José COELHO, retraité, né à Murça (Portugal), le 14 avril 1952, demeurant à L-7540 Rollingen, 139A, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «NATUREPEARLS», ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B, numéro 141976, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 2 septembre 2008, publié au Memorial C numéro 2602 du 24 octobre 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que suite à une cession de parts sociales intervenue sous seing privé en date du 15 février 2016:

(i) que Monsieur René HERMAN, né à Ath (B), le 9 mars 1949, demeurant à Résidence Les Manaias, 5, Pic Vert, Faa'a (Tahiti, Polynésie Française), a cédé ses quatre-vingts (80) parts sociales qu'il détenait dans la Société «NATUREPEARLS», à Monsieur Manuel José COELHO, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

(ii) que Madame Claire FORTEZ, née à Bruxelles, le 2 février 1968, demeurant à B-6660 Houffalize, 14, Filly / Nadrin a cédé ses vingt (20) parts sociales, qu'elle détenait dans la société «NATUREPEARLS», à Monsieur Manuel José COELHO, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article six (6) des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «NATUREPEARLS» à «RELISA S.à r.l.» et de modifier l'Article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «RELISA S.à.r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier alinéa)**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Parc Hosingen.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4**. La société a pour objet l'exploitation d'un cocktail-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec d'attractions et spectacles de danse.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.»

Cinquième résolution

L'associé unique accepte la démission de la gérante technique Madame Claire FORTEZ et du gérant administratif Monsieur René HERMAN.

Sixième résolution

L'assemblée générale désigne à la fonction du gérant unique, pour une durée indéterminée:

- Monsieur David ALMEIDA TAVARES, chauffeur/livreur, né à Luxembourg, le 29 janvier 1979, demeurant à L-9416 Vianden, 2A, rue des Jardins.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junlinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: José COELHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation GAC/2016/2893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016094064/70.

(160063283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Maxam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.576,25.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 159.757.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2016

- D'accepter la démission de Monsieur Radek COSTA-SARNICKI de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée;
- Madame Michelle BAMFORD résidant au 2097, Nipigon Drive, Oakville, L6H 4G3 Ontario, Canada, et Monsieur Don QUACH résidant au 14 Bilberry Cres, Richmond Hill, L4S 2M4 Ontario, Canada, ont été nommés avec effet immédiat comme nouveaux gérants de catégorie A. Le Conseil de Gérance est par conséquent dorénavant composé de 4 gérants de catégorie A au lieu de 3 et de 2 gérants de catégorie B pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MAXAM HOLDINGS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016094027/18.

(160063274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Meurin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.365.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016094032/10.

(160063506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Meurin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.365.

—
In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "MEURIN S.A.", a Luxembourg joint stock company (société anonyme), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.365, incorporated pursuant to a notarial deed on May 21st, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 July 2008, number 1668 (hereinafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on 24 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 September 2013, number 2395.

The meeting was opened with Mr Philipp GREGOR, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Cheryl GESCHWIND, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Flora GIBERT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Complete restatement of the Articles of incorporation in order to comply with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the AIFM Law) and with the latest interpretations and guidelines of the Luxembourg supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF) concerning the execution of applicable laws and regulations, as well as other modification made to adapt the Articles to future development of the Company;

2. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation to be read as follows:

Chapter I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1.

1.1. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) (hereinafter, the "Company"), which shall be governed by:

1.1.1. the law of 10 August 1915 on commercial companies, published in the Mémorial A under number 90 as of 30 October 1915, as amended from time to time (the "1915 Law");

1.1.2. Chapter XVI "Other management companies" of the law of 17 December 2010 on undertakings of collective investment, published in the Mémorial A in 2010, under number 239 as amended from time to time (the "2010 Law");

1.1.3. the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs), published in the Mémorial A under number, N° 119 on 15 July 2013, as the same may be amended from time to time. (the "2013 Law")

1.1.4. the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the administration and management of alternative investment funds ("AIFs"), in particular of Alken Capital Fund, FCP-SIF, a specialised investment fund subject to the 2007 Law, in accordance with and within the limitations set forth by Chapter XVI "Other management companies" of the 2010 Law and the 2013 Law.

2.2. In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the 1915 Law.

2.3. The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs.

2.4. In accordance with the provisions of article 125-2 (2) of the 2010 Law, the Company can only engage in the activities referred to in Annex I of the 2013 Law.

2.5. In accordance with the provisions of article 5.2 of the 2013 Law, the Company cannot engage in activities other than those referred to in Annex I to this Law and the additional management of UCITS subject to authorisation under Directive 2009/65/EC.

2.6. In particular, and in accordance with the 2013 Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

2.6.1. portfolio management;

2.6.2. risk management.

2.7. In this connection, the Corporation may, for the account of the investment funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management;

2.8. The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

2.8.1. administration: This function includes all activities listed under “Administration” Annex I of the 2013 Law i.e. namely:

- 2.8.1.1. legal and fund management accounting services;
 - 2.8.1.2. customer inquiries;
 - 2.8.1.3. valuation and pricing (including tax returns);
 - 2.8.1.4. regulatory compliance monitoring;
 - 2.8.1.5. maintenance of unitholders and/or shareholders register;
 - 2.8.1.6. distribution of income;
 - 2.8.1.7. units and/or shares issues and redemptions;
 - 2.8.1.8. contract settlements (including certificate dispatch); and
 - 2.8.1.9. record keeping.
- 2.8.2. marketing of the units of the investment funds in Luxembourg and abroad;

2.8.3. activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

2.9. The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws remaining within the limitations set forth by chapter 16 of the 2010 Law and as applicable the 2013 Law.

2.10. The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 18 hereof.

Art. 4. Name.

4.1. The Company will assume the name of "Meurin S.A.".

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the directors or, in case of several directors, by the board of directors.

5.2. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

5.3. In the event that the director or the board of directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 6.

6.1. The corporate share capital is set at one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, divided into:

- 6.1.1. one hundred twenty five (125) class A shares;
- 6.1.2. one hundred twenty five (125) class B shares;
- 6.1.3. one hundred twenty five (125) class C shares;
- 6.1.4. one hundred twenty five (125) class D shares;
- 6.1.5. one hundred twenty five (125) class E shares;
- 6.1.6. one hundred twenty five (125) class F shares;
- 6.1.7. one hundred twenty five (125) class G shares;
- 6.1.8. one hundred twenty five (125) class H shares;
- 6.1.9. one hundred twenty five (125) class I shares;
- 6.1.10. one hundred twenty five (125) class J shares,

all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. The minimum capital of the Company must be equal at any time to the minimum capital provided by the 2013 Law, i.e. one hundred and twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-).

6.3. Each share is entitled to one vote at extraordinary general meetings.

Art. 7.

7.1. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8.

8.1. The shares are indivisible with respect to the Company, which recognises only one owner per share. If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share.

Art. 9.

9.1. The company's shares are in registered form.

9.2. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amount paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

9.3. The Company shares are freely transferable among shareholders.

Art. 10.

10.1. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company.

Art. 11.

11.1. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Chapter III. Management

Art. 12.

12.1. The Company is managed and administered by at least three directors. The directors need not be shareholders.

12.2. When dealing with third parties, the board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's legal object. The directors are appointed by the general meeting of shareholders, who fix the term of their office. They are re-eligible but may be dismissed at any time ad nutum by the general meeting of shareholders.

12.3. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two directors.

12.4. The board of directors may delegate part of its powers for specific tasks notably the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to at least two ad hoc agents (either members of the board of directors or not).

12.5. The board of directors will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any) and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13.

13.1. The board of directors will choose from among its members a chairman.

13.2. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors.

13.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

13.4. Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least five days in advance of the date foreseen in the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

13.5. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

13.6. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person in such meeting.

13.7. The board of directors can validly deliberate or act only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In the event of tie, the chairman will have a casting vote.

13.8. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14.

14.1. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 15.

15.1. The death or resignation, for any reason whatsoever, of a director shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16.

16.1. The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to the commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Chapter IV. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 17.

17.1. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents.

Art. 18.

18.1. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

18.2. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

18.3. Any other amendment to the Articles shall be resolved upon, subject otherwise in the Articles, with a quorum of at least half of the share capital and with a two-thirds majority vote.

18.4. If such majority is not reached at the first convened shareholders' meeting, the shareholders shall be convened, by registered letters, to a second general meeting and their resolutions shall be validly adopted at the majority of two-third of the casted votes, without regard to the portion of the share capital that it is represented. However, in no case said majority of two thirds obliges a shareholder to increase its participation in the Company.

Art. 19.

19.1. In case of a sole shareholder, such shareholder exercises the power granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section IV of the 1915 Law.

Chapter V. Supervision

Art. 20.

20.1. The supervision of the Company shall be entrusted to one approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who may not be shareholder. The approved statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

20.2. The term of the office of the approved statutory auditor and his remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the approved statutory auditor may be renewed in his function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole Shareholder.

Chapter VI. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21.

21.1. The Company's financial year starts on the first January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 22.

22.1. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

22.2. The annual accounts are audited by the approved statutory auditor.

Art. 23.

23.1. Net Profits

23.1.1. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

23.2. Legal Reserve

23.2.1. An amount equal to 5% (five per cent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's share capital.

23.3. Dividends

23.3.1. All or part of the remaining net profits accrued by the Company may be distributed by decision of the general shareholders' meeting.

23.3.2. In case of a sole shareholder, any distribution of profits shall be deemed to be allocated in its entirety to the last class of shares in the reverse numerical order.

23.3.3. In case of several shareholders, any distribution of profits shall be allocated to each shareholder in proportion to the respective total holding in the Company share capital.

23.4. Interim dividends

23.4.1. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements and in particular article 72-2 of the 1915 Law.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 24.

24.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

24.3. In case of a sole shareholder, any distribution of liquidation proceeds shall be deemed to be allocated in its entirety to the last class of shares in the reverse numerical order, which shall be therefore liquidated and cancelled.

24.4. In case of several shareholders, any liquidation proceeds upon the cancellation of a class of shares shall be allocated to the holder(s) of said class of shares in proportion to their holding of the class of shares to be cancelled.

Art. 25.

25.1. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2013 Law.”

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the board of meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le cinq avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MEURIN S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.365, constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juillet 2008, numéro 1668 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 24 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 septembre 2013, numéro 2395.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philip GREGOR, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts afin de les mettre en concordance avec la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la Loi AIFM) et avec les dernières interprétations et directives de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF) relative à l'exécution des lois et règlements en vigueur, ainsi que toutes autres modifications nécessaires au développement futur de la Société.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} .

1.1. Il est constitué une société anonyme (ci-après la "Société"), qui est régie par:

1.1.1. la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, publiée au Mémorial A sous le numéro 90, entrée en vigueur le 30 octobre 1915, et ses modifications successives (ci-après la "Loi de 1915");

1.1.2. le chapitre XVI "Des autres sociétés de gestion" de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, publiée au Mémorial A en 2010 sous le numéro 239, et ses modifications successives (ci-après la "Loi de 2010");

1.1.3. la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, publiée au Mémorial A sous le numéro 119 le 15 juillet 2013, et ses modifications successives. (ci-après la "Loi de 2013")

1.1.4. les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1. La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds de placement alternatifs (ci-après les "FPA"), en particulier ceux d'Alken Capital Fund, FCP-SIF, un fonds de placement spécialisé soumis à la Loi de 2007, conformément et dans les limites fixées par le chapitre XVI "Des autres sociétés de gestion" de la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.

2.2. Dans ce contexte, la Société peut également agir en qualité de gérant des FPA conformément à la Loi de 1915.

2.3. La Société exerce toute activité liée à la gestion, l'administration et la commercialisation des FPA.

2.4. Conformément aux dispositions de l'article 125-2, paragraphe 2, de la Loi de 2010, la Société ne peut exercer que les activités qui sont visées à l'annexe I de la Loi de 2013.

2.5. Conformément aux dispositions de l'article 5.2 de la Loi de 2013, la Société ne peut exercer d'activités autres que celles qui sont visées à l'annexe I de cette Loi et la gestion supplémentaire d'OPCVM soumis à autorisation en vertu de la directive européenne 2009/65/CE.

2.6. En particulier, et conformément à la Loi de 2013, la Société, en tant que gestionnaire de fonds de placement alternatifs ("GFPA"), exerce des fonctions de gestion de placement en rapport avec les FPA, comme suit:

2.6.1. gestion de portefeuille;

2.6.2. gestion des risques.

2.7. En ce sens, la Société peut, pour le compte de fonds de placement: (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des accords, (iii) acheter, vendre, échanger et fournir tout type de titre transférable et/ou tout autre type d'actif admissible, (iv) exercer tout droit de vote attaché aux titres détenus par les fonds de placement sous gestion;

2.8. En outre, la Société peut, dans le cadre de la gestion collective des FPA, assumer également les fonctions suivantes:

2.8.1. administration: Cette fonction inclut toutes les activités énumérées à l'Annexe I de la Loi de 2013 "Administration", à savoir:

2.8.1.1. services juridiques et de gestion comptable du fonds;

- 2.8.1.2. demandes de renseignements des clients;
- 2.8.1.3. évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
- 2.8.1.4. contrôle du respect des dispositions réglementaires;
- 2.8.1.5. tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
- 2.8.1.6. répartition des revenus;
- 2.8.1.7. émissions et rachats de parts/d'actions;
- 2.8.1.8. règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
- 2.8.1.9. enregistrement et conservation des opérations;
- 2.8.2. commercialisation des parts de fonds de placement au Luxembourg et à l'étranger;

2.8.3. activités liées aux actifs des FPA, à savoir: services nécessaires à l'exécution des tâches de la Société en sa qualité de GFPA, gestion de locaux, administration de biens immobiliers, conseils aux entreprises en matière de structure de capital, stratégie industrielle et questions connexes, conseils et services liés aux fusions et à l'achat d'entreprises et autres services liés à la gestion des FPA et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi. La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin établir des bureaux de représentation et/ou des filiales.

2.9. La Société peut également, à titre accessoire, administrer ses propres actifs et procéder à toute opération qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social, ainsi qu'à toute autre activité autorisée en vertu de toute loi applicable, dans les limites fixées par le chapitre 16 de la Loi de 2010 et, le cas échéant, par la Loi de 2013.

2.10. La Société n'exerce pas d'activité industrielle et n'exploite aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment moyennant une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière prévue pour l'amendement des présents Statuts, comme prescrit à l'article 18 ci-dessous.

Art. 4. Dénomination.

4.1. La Société est dénommée "Meurin S.A."

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans cette même ville par décision de l'administrateur ou, s'il y a plusieurs administrateurs, par le conseil d'administration.

5.2. Des filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'administrateur ou, s'il y a plusieurs administrateurs, par le conseil d'administration.

5.3. Dans l'éventualité où l'administrateur ou le conseil d'administration estimerait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires sont survenus ou sont imminents et qu'ils sont susceptibles de perturber les activités normales de la Société exercées à son siège social ou les facilités de communication entre la siège social et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'ont aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, reste une société de droit luxembourgeois.

Chapitre II. Capital social - Actions

Art. 6.

6.1. Le capital de la Société s'élève à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représentés par mille deux cent cinquante (1.250) actions de valeur nominale cent euros (EUR 100,) chacune, classées comme suit:

- 6.1.1. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie A;
 - 6.1.2. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie B;
 - 6.1.3. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie C;
 - 6.1.4. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie D;
 - 6.1.5. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie E;
 - 6.1.6. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie F;
 - 6.1.7. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie G;
 - 6.1.8. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie H;
 - 6.1.9. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie I;
 - 6.1.10. cent vingt-cinq (125) actions de catégorie J;
- toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2. Le capital minimal de la Société doit être en permanence égal au capital minimum prévu par la Loi de 2013, c'est-à-dire cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-).

6.3. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales extraordinaires.

Art. 7.

7.1. Le capital social peut être modifié à tout moment avec l'approbation d'une majorité d'actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8.

8.1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui reconnaît un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre les droits qui y sont attachés jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant la propriétaire de l'action à l'égard de la Société.

Art. 9.

9.1. Les actions de la Société sont nominatives.

9.2. Un registre des actionnaires est tenu au siège de la Société. Dans ce registre, sera indiqué le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant payé au titre de chaque action et le transfert d'actions et les dates de ces transferts.

9.3. Les actions de la Société sont librement transférables entre actionnaires.

Art. 10.

10.1. Le décès, la déclaration de minorité, la faillite ou l'insolvabilité d'un actionnaire ne met pas fin à la Société.

Art. 11.

11.1. Les créanciers, ayants droit et héritiers des actionnaires ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, faire apposer des scellés sur les actifs et les documents de la Société ni intervenir en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent se reporter aux inventaires de la Société.

Chapitre III. Gestion

Art. 12.

12.1. La Société est gérée et administrée par au moins trois administrateurs. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

12.2. Lors des interactions avec les tiers, le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus amples pour agir au nom de la Société en toute circonstance et autoriser tout acte et opération compatible avec l'objet social de la Société. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat. Les administrateurs sont rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires.

12.3. La Société est liée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs.

12.4. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, notamment la gestion courante de la Société, ainsi que la représentation y relative de la Société, à au moins deux agents ad hoc (membres ou non du conseil d'administration).

12.5. Le conseil d'administration définit les responsabilités de l'agent/des agents et sa/leur rétribution (le cas échéant) et toute autre condition pertinente applicable à sa/leur mission.

Art. 13.

13.1. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

13.2. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

13.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, dans le lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur comme président pro tempore par vote de la majorité des présents à la réunion concernée.

13.4. Toute réunion du conseil d'administration doit faire l'objet d'un avis écrit envoyé aux administrateurs au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront indiqués dans l'avis. Cet avis n'est pas indispensable si chaque administrateur communique son accord écrit par câble, télégramme, télex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas indispensable dans le cas d'une réunion du conseil d'administration dont le lieu et l'heure ont été fixés par une résolution adoptée antérieurement par le conseil d'administration.

13.5. Tout administrateur peut agir dans toute réunion du conseil d'administration en nommant, par écrit ou par fax, un autre administrateur comme mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

13.6. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'identifier les uns les autres. La participation à une réunion tenue par ces moyens équivaut à participer personnellement à la réunion.

13.7. Le conseil d'administration peut valablement délibérer ou agir si la majorité des administrateurs au moins sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

13.8. Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation par écrit, par fax ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit. Le tout formera l'objet d'un procès-verbal, qui constituera la preuve de la résolution.

Art. 14.

14.1. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration est signé par deux administrateurs. Les copies ou des extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou à d'autres fins, doivent être signés par deux administrateurs ou par une personne dûment nommée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 15.

15.1. Le décès ou la démission, pour quelque raison que ce soit, d'un administrateur n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16.

16.1. Les administrateurs n'assument, en raison de leurs fonctions, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements qu'ils prennent régulièrement au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires autorisés et par conséquent ils ne sont responsables qu'au titre de l'exécution de leur mandat.

Chapitre IV. Décisions collectives des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17.

17.1. Tout actionnaire peut participer à des décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Tout actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Art. 18.

18.1. Sauf si une majorité plus élevée est prévue par les présents Statuts, une décision collective est valide si elle est adoptée par un nombre d'actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

18.2. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société que par consentement unanime.

18.3. Sauf disposition contraire des Statuts, tout autre amendement des Statuts est adopté avec un quorum représentant au moins la moitié du capital social et avec une majorité des deux tiers des voix exprimées.

18.4. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de l'assemblée des actionnaires réunie en première convocation, les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale et leurs résolutions sont valablement adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social qui est représentée. Toutefois, en aucun cas ladite majorité des deux tiers ne peut contraindre un actionnaire à augmenter sa participation dans la Société.

Art. 19.

19.1. En cas d'actionnaire unique, celui-ci exerce le pouvoir accordé à l'assemblée générale des actionnaires, en vertu des dispositions du chapitre IV de la Loi de 1915.

Chapitre V. Contrôle

Art. 20.

20.1. Le contrôle de la Société est confié à un réviseur d'entreprises agréé, qui n'est pas nécessairement actionnaire de la Société. Le réviseur d'entreprises agréé est nommé pour une période de six années au maximum par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peuvent le révoquer à tout moment.

20.2. La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé et, le cas échéant, sa rémunération, sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. Au terme de son mandat, le réviseur d'entreprises agréé peut être reconduit dans ses fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique.

Chapitre VI. Exercice comptable - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 21.

21.1. L'exercice comptable de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22.

22.1. Le trente-et-un décembre de chaque année, les comptes sont clôturés et les administrateurs préparent un inventaire en indiquant la valeur des actifs et des passifs de la Société. Tout actionnaire peut examiner l'inventaire et le bilan susdits au siège social de la Société.

22.2. Les comptes annuels sont audités par le réviseur d'entreprises agréé.

Art. 23.

23.1. Bénéfices nets

23.1.1. Le bénéfice brut de la Société déclaré dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, représente le bénéfice net.

23.2. Réserve légale

23.2.1. Une somme représentant 5% (cinq pour cent) du bénéfice net de la Société est affectée à une réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

23.3. Dividendes

23.3.1. Tout ou partie du bénéfice net restant réalisé par la Société peut être distribué par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

23.3.2. Dans le cas d'un actionnaire unique, les bénéfices sont réputés affectés en totalité à la dernière catégorie d'actions par ordre numérique inversé.

23.3.3. S'il y a plusieurs actionnaires, une part des bénéfices sera distribuée à chaque actionnaire proportionnellement à la part qu'il détient dans le capital total de la Société.

23.4. Acompte sur dividendes

23.4.1. Le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividende, conformément aux dispositions légales et en particulier conformément à l'article 72-2 de la Loi de 1915.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 24.

24.1. Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la Société est liquidée par un ou plusieurs liquidateurs qui ne sont pas nécessairement des actionnaires et qui sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle fixe leurs pouvoirs et leur rétribution. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus étendus aux fins de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

24.2. L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes sera réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent.

24.3. Dans le cas d'un actionnaire unique, tout produit de la liquidation sera réputé affecté en totalité à la dernière catégorie d'actions par ordre numérique inversé, laquelle sera donc liquidée et annulée.

24.4. S'il y a plusieurs actionnaires, tout produit de la liquidation, après annulation d'une catégorie d'actions, sera attribué au(x) détenteur(s) de ladite catégorie d'actions proportionnellement au nombre d'actions de la catégorie à annuler qu'il(s) détiennent.

Art. 25.

25.1. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2013.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GREGOR, C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 7 avril 2016. 1LAC / 2016 / 11259. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094033/547.

(160063507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

UBM International Holdings SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.105.

Les adresses des Administrateurs:

Nicolas Michael PERKINS

Andrew Frank CROW

Neil MEPHAM

ont changé et seront dès lors au 240 Blackfriars Road, London SE1 8BF, Royaume-Uni.

Madame Anne Claire Siddell et Monsieur Peter Ian Wrankmore, ont démissionné de leurs mandats d'Administrateur de la Société avec effet immédiate.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2016094218/16.

(160063587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

UNERA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094219/10.

(160063815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

United Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016094221/11.

(160063477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vangelis Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.146.

Les comptes consolidés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094222/10.

(160063510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vintage 2015 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, zone d'activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 196.088.

EXTRAIT

Monsieur Hakim Bendriss et Madame Nicole Ramroop ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 avril 2016.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 7 avril 2016 que Monsieur Scott Murray Aitken, demeurant professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Monsieur Nicholas Stephen Parkes, demeurant professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 7 avril 2016 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Catherine Crowley;
- Scott Murray Aitken; et
- Nicholas Stephen Parkes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016094223/22.

(160063151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vita (Lux III) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.372.448,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094224/10.

(160063779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vita (Lux V) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094225/10.

(160063679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vitalia Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016094228/13.

(160063219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vathenau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 193.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 7 avril 2016

- La démission de Monsieur Marco BALDUCCI de son poste d'administrateur de catégorie A est acceptée.
- Monsieur Gilles COUELLE, né le 26 Avril 1963 à Lille, Directeur Fiscal et Corporate, avec adresse professionnelle au 40 Avenue de Flandre (59170) CROIX est nommé administrateur de catégorie A en son remplacement Son mandat viendra à échéance en 2020.
- La démission de Monsieur François REMY de son poste d'administrateur de catégorie B est acceptée.
- Monsieur Marc Gueuzurian, né le 5 mars 1961 à F - Marseille, Directeur Hypermarché, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg est nommé administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance en 2020.

Certifié sincère et conforme
Référence de publication: 2016094233/17.
(160063739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

VGP Park Berlin GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 205.408.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechszehn, am achtzehnten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques KESSELER, Notar mit Amtssitz in Pétange, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

VGP N.V., eine Aktiengesellschaft („Naamloze vennootschap“), gegründet und bestehend unter belgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgien, eingetragen in der Zentralen Unternehmensdatenbank von Belgien („Kruispunbank van Ondernemingen“) unter der Nummer 0887.216.042;

Hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Angestellte, geschäftsansässig in Pétange, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer am 15. März 2016 privatschriftlich ausgestellten Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht bleibt, nachdem sie von der Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der VGP Park Berlin GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Satzungssitz in Düsseldorf und deutscher Geschäftsanschrift in Cecilienallee 17, D-40474 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter Nummer HRB 71699 (die „Gesellschaft“). Der Sitz der Geschäftsführung und Verwaltung der Gesellschaft ist derzeit in Jenišovice 59, 468 33 Jenišovice, Tschechische Republik.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, bittet den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. dass einhundert Prozent (100%) des Stammkapitals der Gesellschaft bei dieser Versammlung vertreten sind und die Versammlung somit ordnungsgemäß konstituiert und befugt ist, über die nachstehend aufgeführten Tagesordnungspunkte zu beraten;

II. dass die Alleinige Gesellschafterin am 17. März 2016 beschlossen hat, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Satzungssitz) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg zu verlegen;

III. dass der einzige Geschäftsführer der Gesellschaft den Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß II., den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Satzungssitz) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg zu verlegen, mit Wirkung ab dem 18. März 2016 vollzogen hat;

IV. dass aus der Bilanz der Gesellschaft hervorgeht, dass das Nettovermögen der Gesellschaft zum 17. März 2016 mindestens dem Wert des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht;

V. dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Bestätigung des Beschlusses der Alleinige Gesellschafterin vom 17. März 2016 über die Verlegung des Sitzes der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht des Satzungssitzes) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 18. März 2016, ohne Auswirkungen auf die Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft;

2. Einrichtung des Sitzes der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht des Satzungssitzes) der Gesellschaft unter 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

3. Genehmigung, dass die Gesellschaft in Luxemburg in Form einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter der Firma „VGP Park Berlin GmbH“ tätig wird.

4. Genehmigung der Bilanz zum 17. März 2016 und ihrer Verwendung als Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als luxemburgische Gesellschaft, Bestätigung bezüglich des Nettovermögens der Gesellschaft und des Stammkapitals der Gesellschaft und Bestätigung, dass sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft einschränkungslos und in vollem Umfang im Eigentum der Gesellschaft verbleiben und die Gesellschaft weiterhin ihre Vermögenswerte innehaben und an sämtliche ihrer Verbindlichkeiten und Verpflichtungen gebunden sein wird;

5. Bestätigung, dass die Gesellschaft in der Bundesrepublik Deutschland domiziliert bleibt und somit weiterhin eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland sein wird und den Sitz ihrer Geschäftsführung und ihrer Verwaltung im Großherzogtum Luxemburg unterhalten wird und für die Zwecke des Artikels 159 des luxemburgischen

Gesetzes über Gesellschaften vom 10. August 1915 in seiner letzten Fassung die luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten hat;

6. Änderung der Satzung der Gesellschaft, damit diese die im Großherzogtum Luxemburg und in der Bundesrepublik Deutschland geltenden gesellschaftsrechtlichen Vorschriften erfüllt;

7. Bestellung der folgenden Personen zu einzelvertretungsbefugten Geschäftsführern der Gesellschaft für einen unbestimmten Zeitraum:

- Jan van Geet, geboren am 23. April 1971 in Dendermonde, Belgien, und ansässig in Mala Skala 211, 468 22 Mala Skala, Tschechische Republik, und

- Dirk Stoop, geboren am 25. Februar 1961 in Etterbeek, Belgien, und ansässig in Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgien.

SODANN FASST DIE ALLEINIGE GESELLSCHAFTERIN UNTER VORSORGLICHEM VERZICHT AUF ALLE EINBERUFUNGSFORMALITÄTEN FOLGENDE BESCHLÜSSE:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt ihren Beschluss vom 17. März 2016 und beschließt, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Sitzungssitz) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 18. März 2016, ohne Auswirkungen auf die Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Sitzungssitz) der Gesellschaft unter 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, einzurichten.

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt zu genehmigen, dass die Gesellschaft in Luxemburg als société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter der Firma „VGP Park Berlin GmbH“ tätig wird.

Vierter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin genehmigt die Bilanz vom 17. März 2016 und beschließt, sie als Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als luxemburgischer Gesellschaft zu verwenden.

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt, dass, gemäß vorgenannter Bilanz, sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf zweihundertsiebenundsiebzigtausendneunzig Euro und dreißig Cent (277.090,30 EUR) und das Stammkapital der Gesellschaft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Geschäftsanteile im Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR), beläuft, die vollständig von der Alleinigen Gesellschafterin gehalten werden.

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt, dass sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft einschränkungslos in vollem Umfang im Eigentum der Gesellschaft bleiben und die Gesellschaft auch in Zukunft sämtliche ihrer Vermögenswerte innehaben und an ihre Verbindlichkeiten und Verpflichtungen gebunden sein wird.

Fünfter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt, dass (i) obwohl die Gesellschaft in der Bundesrepublik Deutschland domiziliert bleibt und somit eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gültig gegründete Gesellschaft bleibt, die Gesellschaft nunmehr den Sitz ihrer Geschäftsführung und ihrer Verwaltung im Großherzogtum Luxemburg hat und (ii) gemäß Artikel 159 des luxemburgischen Gesetzes über Gesellschaften vom 10. August 1915, in seiner letzten Fassung, die Gesellschaft die luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten hat und dem Recht des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

Sechster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, die Satzung der Gesellschaft zu ändern, damit diese die im Großherzogtum Luxemburg und in der Bundesrepublik Deutschland geltenden gesellschaftsrechtlichen Vorschriften erfüllt. Die Satzung der Gesellschaft hat nunmehr folgenden Wortlaut:

§ 1. Firma und Sitz. Die Firma der Gesellschaft lautet:

VGP Park Berlin GmbH

Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée).

Satzungssitz der Gesellschaft ist Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland). Der Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

§ 2. Gegenstand des Unternehmens. Gegenstand des Unternehmens sind die Entwicklung und der Bau von Immobilien zum Zwecke der Vermietung. Die dafür notwendigen Bauarbeiten werden ausschließlich von Subunternehmen ausgeführt. Tätigkeiten, die einer gesonderten Erlaubnispflicht nach § 34 GewO unterliegen, werden nicht ausgeführt.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten. Sie kann sich an gleichartigen Unternehmen beteiligen und die Geschäftsführung in solchen Unternehmen ausüben.

§ 3. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 25.000,-
- Euro fünfundzwanzigtausend -.

Das Stammkapital ist aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend Geschäftsanteile im Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR), die vollständig gezeichnet und eingezahlt worden sind.

§ 4. Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit errichtet.
Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

§ 5. Geschäftsführung und Vertretung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.
Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft jeweils durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich oder durch einen Geschäftsführer im Zusammenwirken mit einem Prokuristen vertreten.

Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung kann einem, mehreren oder allen Geschäftsführern Einzelvertretungsbefugnis erteilt werden, ebenso die Befugnis, die Gesellschaft bei der Vornahme von Rechtsgeschäften mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten uneingeschränkt zu vertreten (§ 181 BGB); dies gilt auch dann, wenn sich alle Geschäftsanteile in der Person des Gesellschafters vereinigen, der zugleich einer von mehreren oder alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft ist.

Die Gesellschafterversammlung kann den Geschäftsführern mit Wirkung für das Innenverhältnis generell Weisungen oder Weisungen für den Einzelfall erteilen. Sie kann insbesondere die Vornahme bestimmter Geschäfte von ihrer vorherigen Einwilligung abhängig machen.

Geschäftsführer können, mit oder ohne Angabe von Gründen, aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses jederzeit abberufen werden.

§ 6. Jahresabschluss, Gewinnverwendung. Der Jahresabschluss ist von dem Geschäftsführer / den Geschäftsführern nach den gesetzlichen Bestimmungen aufzustellen und durch die Gesellschafterversammlung innerhalb der gesetzlichen Frist (z.Z. § 42 a GmbHG bzw. Art. 75 des Luxemburger Gesetzes vom 19. Dezember 2002 zum Handels- und Gesellschaftsregister sowie zur Buchführung und zum Jahresabschluss der Unternehmen) festzustellen.

Für die Gewinnverwendung gelten die gesetzlichen Vorschriften.

§ 7. Verfügung über Geschäftsanteile. Die Abtretung von Geschäftsanteilen und die sonstige Verfügung über Geschäftsanteile ist nur mit Zustimmung der Gesellschaft zulässig.

Die Zustimmung darf im Innenverhältnis nur erteilt werden, wenn ein entsprechender einstimmiger Gesellschafterbeschluss vorliegt.

§ 8. Bekanntmachungen der Gesellschaft. Das Veröffentlichungsblatt der Gesellschaft ist der elektronische Bundesanzeiger in Deutschland bzw. das Mémorial in Luxemburg.

§ 9. Gründungsaufwand. Aus Anlass der Gründung der Gesellschaft hat diese die Kosten übernommen für die Beurkundung des Gesellschaftsvertrags einschließlich hierzu etwaig erforderlich werdender Nachträge, ferner die Kosten für die Anmeldung und Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister und sonstigen Gründungsaufwand, die alles jedoch nur bis zur Höhe eines Gesamtbetrags von EUR 2.500,-.

Übergangsregelung

Für Zwecke des luxemburgischen Rechts beginnt das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2016.

Siebter Beschluss

Für Luxemburger Zwecke beschließt die Alleinige Gesellschafterin sodann, die folgenden Personen zu Geschäftsführern der Gesellschaft für einen unbefristeten Zeitraum zu bestellen:

- Jan van Geet, geboren am 23. April 1971 in Dendermonde, Belgien, und ansässig in Mala Skala 211, 468 22 Mala Skala, Tschechische Republik, und
- Dirk Stoop, geboren am 25. Februar 1961 in Etterbeek, Belgien, und ansässig in Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgien.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift von Jan van Geet oder Dirk Stoop gebunden.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Pétange, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Diese Urkunde wurde dem Vertreter der erschienenen Partei verlesen und von letzterem mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2016. Relation: EAC/2016/7214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016094235/163.

(160063401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vlim Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mars 2016

La cooptation de Madame Bérengère HAUSMANN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian MOGNOL, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2016.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016094237/15.

(160063520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vlim Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VLIM INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016094238/12.

(160063576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

White Fleet, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.381.

Suite à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, M. Claude Metz, domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été nommé en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 13 avril 2016, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, remplacement de M. Jonathan Elliott, membre démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016094242/13.

(160063167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

White Fleet II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.203.

Le conseil d'administration a coopté M. Claude Metz, domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 13 avril 2016, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, remplacement de M. Jonathan Elliott, membre démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016094243/12.

(160063166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

White Fleet III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.204.

Le conseil d'administration a coopté M. Claude Metz, domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 13 avril 2016, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en en 2017, remplacement de M. Jonathan Elliott, membre démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016094244/12.

(160063165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Wizata, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016094248/10.

(160063094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Vlaeynatie International S.A., Société Anonyme,
(anc. Dry Bulk Bagging S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 162.120.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general shareholders meeting of "Dry Bulk Bagging S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), with registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.120 and incorporated by a notary deed on 24 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2179 on 16 September 2011, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a notary deed on 07 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3089 on 27 December 2012.

The meeting is opened by Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Mrs Annabelle GIOVANARDI, employee, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, who is also elected as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The proxy of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxy holders of the appearing people and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all agenda items.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the name of the Company in "VLAEYNATIE INTERNATIONAL S.A. " with immediate effect and amendment of the article one (1), first paragraph of the Company's Articles of Association, with same effect.

2. Amendment of the article six (6) and the article seven (7) of the Company's Articles of Association in accordance with the Law of July 28, 2014 modifying the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into "VLAEYNATIE INTERNATIONAL S.A." with immediate effect.

As a consequence and with same effect, the article one (1), first paragraph of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows

Art. 1. Form and Name. (first paragraph). "There exists a public limited company (société anonyme) under the name of «VLAEYNATIE INTERNATIONAL S.A.» (The Company)".

Second resolution

The general meeting resolves to amend the article six (6) and the article seven (7) of the Company's Articles of Association in order to comply with the Law of July 28, 2014 modifying the amended law of August 10, 1915 on commercial companies. As a consequence, the article six (6) and the article (7) of the Company's Articles of Association shall henceforth read as follows:

Art. 6. Shares. "The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by Article 41 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with the Article 9, paragraphs one (1) and two (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

Art. 7. Transfer of shares. "The transfer of shares in registered form may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by person holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The transfer of shares in bearer form is effective vis-à-vis third parties upon registration on the bearer shares register by the depositary. The depositary may for these purposes accept any document or notification recording the transfer of ownership between the transferor and the transferee."

There being no further business before the general meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing people, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing people, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «Dry Bulk Bagging S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 162.120, constituée suivant acte notarié daté du 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2179 du 16 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date 07 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3089 du 27 décembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (ci-après le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «VLAEYNATIE INTERNATIONAL S.A.» avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), premier alinéa des statuts de la Société avec même effet.

2. Modification de l'article six (6) et de l'article sept (7) des statuts de la Société afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination de la Société en «VLAEYNATIE INTERNATIONAL S.A.» avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme Dénomination. (premier alinéa). «Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "VLAEYNATIE INTERNATIONAL S.A." (ci-après, la Société).»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société pour se conformer aux modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'article six (6) aura dès lors la teneur suivante:

Art. 6. Actions. «Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société pourra émettre des certificats représentant des actions au porteur. Les actions au porteur seront soumises aux exigences prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.»

Art. 7. Transfert des actions. «Le transfert d'actions sous forme nominative peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés satisfaisants par la Société.

Toute cession d'actions sous forme au porteur est rendue opposable par un constat de transfert inscrit sur le registre des actions au porteur par le dépositaire. Le dépositaire peut à ces fins accepter tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre le cédant et le cessionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée aux comparants par le notaire, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. SCHADECK, A. GIOVANARDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2016. Relation: EAC/2016/6207. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016087613/183.

(160055526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Eurosuez Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.418.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the fifth of April.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

S.I. Finance S.A. (in liquidation), a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its registered office at 1, Place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie, France, registered with the Trade and Companies' Register Nanterre (R.C.S. NANTERRE) under number 552 040 347, (hereafter named "the Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned power of attorney, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) existing under the name of EUROSUEZ CAPITAL MANAGEMENT S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 35418, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (“the Company”);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of notary Jacques Delvaux, residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 9th November 1990, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations in the year 1991 under number 113;

- the Company's by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Edmond Schroeder, residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 23rd August 2001 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25th January 2002 under number 139;

- the Company's capital is set at one hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-six Euros and seventy-six Cents (EUR 123,946.76.-) represented by five hundred shares (500) with a nominal value of 247,89352 each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the board of directors and to its members of the Company for their mandates from the date of their appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le cinq avril.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

S.I. Finance S.A. (en liquidation), une société anonyme, dûment constituée et valablement existante sous les lois de la France, ayant son siège social à 1, Place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Nanterre sous la numéro 552 040 347, (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existante sous la dénomination EUROSUEZ CAPITAL MANAGEMENT S.A. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35418, avec siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg («la Société»);
- la Société a été constituée suivant acte dressé par le Notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 9 Novembre 1990, régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1991, sous le numéro 113;
- les statuts de la Société ont été modifiés suivant procès-verbal dressé par le Notaire Edmond Schroeder, résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date de 23 Août 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; le 29 Janvier 2002 sous le numéro 139;
- le capital social de la Société est fixé à cent vingt-trois mil, neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Centimes (EUR 123,946.76.) représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de 247,89352 chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Actionnaire Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et à ses membres pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2016. Relation GAC/2016/2839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016094515/108.

(160064270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

BalaBit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.879.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of BalaBit S.A. (the "Meeting"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heinenhaff, L-1746 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the registration number B 185879 (the "Company"), incorporated on 3 April 2014 by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary public, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1479 dated 7 June 2014, and whose articles of association of the Company (the "Articles") have last been amended by a deed of the

undersigned notary on 30 June 2015, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2320, dated 29 August 2015;

The Meeting is chaired by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing at Redange/Attert (the “Chairman”).

The Chairman appoints Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, professionally residing at Redange/Attert as secretary of the Meeting (the “Secretary”).

The Meeting elects Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing at Redange/Attert as scrutineer of the Meeting (the “Scrutineer”).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the “Bureau”.

The bureau of the meeting having been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to state that:

I. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of the special report of the Board of Directors pursuant to Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), in relation to (a) the withdrawal of the preferential subscription rights in relation to the Increase of Capital (as defined hereafter), and (b) the authorisation to the Board of Directors to limit or withdraw the preferential subscription rights within the framework of the authorised capital pursuant to Clause 5.2 of the Articles, as attached hereto (the “Special Report”);

2. Withdrawal of the preferential subscription right of the existing shareholders in relation to the Increase of Capital;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand five hundred fifty-three euro and eighty cents (EUR 39,553.80), so as to raise it from its current amount of one million, ninety five thousand, three hundred and thirty seven euro (EUR 1,095,337) to one million, one hundred thirty-four thousand, eight hundred ninety euro and eighty cents (EUR 1,134,890.80), by issuing three million, nine hundred fifty-five thousand, three hundred and eighty (3,955,380) new ordinary shares with a nominal value of EUR 0.01 (the “New Shares”) in consideration for contributions in cash of EUR 0.26 per share, and in the context of the SOP 2 (as defined hereafter) (the “Increase of Capital”);

4. Reduction of the amount of the authorised capital pursuant to Clause 5.2 of the Articles;

5. Authorisation to the Board of Directors to limit or withdraw the preferential subscription rights within the framework of the authorised capital;

6. Authorisation to repurchase the Company's own shares in the context of the SOP 2 (as defined hereafter) pursuant to Article 49-2 (1) of the Law.

7. Amendment to Clause 5 of the Articles.

8. Dismissal of Ms. Nazo Moosa as class B director of the Company;

9. Discharge of Ms. Nazo Moosa;

10. Appointment of a class B director.

11. Power of attorney

II. All the shareholders represented at the Meeting (the “Shareholders”), the proxyholder of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed, together with the proxies of Mr. Mike Hedger, Mr. Peter O'Neill and Mr. László Szakál for the purposes of their respective contribution in cash and subscription of the New Shares.

III. As a result of the aforementioned attendance list, all the shares issued are represented at the Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

The Meeting, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to acknowledge the Special Report.

Second resolution

The Meeting, having acknowledged the Special Report, unanimously resolves to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to the Increase of Capital.

In consideration of the reasons stated in the Special Report, the Meeting further highlights that the reasons for the withdrawal of the preferential subscription right are the nature and purpose of the Increase of Capital, which is strictly and solely connected with the stock grant plan approved by the Board of Directors of the Company on 23 March 2016, as a tool to inter alia increase the commitment level of talented executives of the group BalaBit and provide them with incentives to reach the group's objectives: the results and value of the Company being linked to the value of the Company's shares, the executives would have the possibility to acquire and exchange by means of a repurchase by the Company, and to motivate talented executives to work within the group for a long term.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to approve the Increase of Capital, and therefore to issue the New Shares to Messrs. Mike Hedger, Peter O'Neill and László Szakál in consideration for the following contributions in cash, the amounts of which have been already paid up in the Company's accounts:

- Mike Hedger: two million, one hundred twenty-nine thousand, eight hundred and twenty (2,129,820) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), for an amount per New Share of twenty six cents (EUR 0.26), out of which one cent (EUR 0.01) are allocated to the share capital and twenty-five cents (EUR 0.25) are allocated to the share premium account of the Company, for a total amount of five hundred fifty-three thousand, seven hundred fifty-three euro and twenty cents (EUR 553,753.20), out of which twenty-one thousand, two hundred ninety-eight euro and twenty cent (EUR 21,298.20) are allocated to the share capital and five hundred thirty-two thousand, four hundred and fifty-five euro (EUR 532,455.-) are allocated to the share premium account of the Company;

- Peter O'Neill: one million, two hundred seventeen thousand, and forty (1,217,040) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), for an amount per New Share of twenty six cents (EUR 0.26), out of which one cent (EUR 0.01) are allocated to the share capital and twenty-five cents (EUR 0.25) are allocated to the share premium account of the Company, for a total amount of three hundred sixteen thousand, four hundred thirty euro and forty cents (EUR 316,430.40), out of which twelve thousand, one hundred seventy euro and forty cents (EUR 12,170.40) are allocated to the share capital and three hundred four thousand, two hundred and sixty euro (EUR 304,260.-) are allocated to the share premium account of the Company;

- László Szakál: six hundred eight thousand, five hundred and twenty (608,520) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), for an amount per New Share of twenty six cents (EUR 0.26), out of which one cent (EUR 0.01) are allocated to the share capital and twenty-five cents (EUR 0.25) are allocated to the share premium account of the Company, for a total amount of one hundred fifty-eight thousand, two hundred fifteen euro and twenty cents (EUR 158,215.20), out of which six thousand, eighty five euro and twenty cents (EUR 6,085.20) are allocated to the share capital and one hundred fifty-two thousand, one hundred and thirty euro (EUR 152,130.-) are allocated to the share premium account of the Company.

Consequently:

- the current number of the ordinary shares of the Company is increased from eighty-two million, nine hundred and twenty-four thousand, nine hundred (82,924,900) ordinary shares to eighty-six million, eight hundred eighty thousand, two hundred and eighty (86,880,280) ordinary shares;

- the share capital of the Company is increased from one million, ninety five thousand, three hundred and thirty seven euro (EUR 1,095,337) to one million, one hundred thirty-four thousand, eight hundred ninety euro and eighty cents (EUR 1,134,890.80).

Subscription - Payment

All the New Shares have been subscribed and fully paid-up by the aforesaid subscribers at a rate of one hundred percent (100%) by contribution in cash, so the amount of one million, twenty-eight thousand, three hundred ninety-eight euro and eighty cents (EUR 1,028,398.80) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary, it being understood that the aforesaid subscribers shall exercise their rights as shareholders of the Company as from the execution of the present deed.

Fourth resolution

Taking into account the Increase of Capital resolved by the Meeting pursuant to the above resolution, the Meeting unanimously resolves to reduce the amount of the authorised capital under Clause 5.2 of the Articles to the maximum amount of eighty-two thousand, one hundred fifty euro and twenty cents (EUR 82,150.20), and the related number of shares to eight million, two hundred fifteen thousand and twenty (8,215,020) with a nominal value of one euro cent each (EUR 0.01).

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolves to authorise the Board of Directors to limit or withdraw the preferential subscription rights of existing shareholders within the framework of the authorised capital during its authorisation period.

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolved, also pursuant to Article 49-2 (1) of the Law, to set the following maximum number of shares, as well as the following minimum and maximum prices, in relation to the Repurchase (as defined in the terms and conditions of the stock grant plan approved by the Board of Directors of the Company on 23 March 2016, respectively the "SOP2 Regulations" and the "SOP2") of the Company's own shares as envisaged in the SOP2 Regulations and in the stock option plan dated 1 July 2015 (the "SOP 1"):

- maximum number of shares: twelve million, one hundred seventy thousand and four hundred ordinary shares (12,170,400), out of which:

(a) five million, seven hundred eighty thousand, nine hundred and forty (5,780,940) have been or can be issued under the SOP 2 and include: (i) three million, nine hundred fifty-five thousand, three hundred and eighty (3,955,380) New Shares, and (ii) one million, eight hundred twenty-five thousand, five hundred and sixty (1,825,560) additional ordinary shares that can be further issued under the SOP 2;

(b) six million, three hundred eighty-nine thousand, four hundred and sixty (6,389,460) additional ordinary shares that can be issued under the SOP 1;

- in the situation described by Clause 7.3 (a) of the SOP 2 Regulation - according to which “between the Effective Date and 30 June 2019, if the departing Beneficiary is a Good Leaver pursuant to Clause 8, the Company shall have the right to repurchase from the departing Beneficiary all or a portion of the departing Beneficiary's New Shares as set forth hereafter, depending on the Early Departure Date and based on the percentage determined by reference to the Early Departure Call Option Reference Date immediately preceding the Early Departure Date of the departing Beneficiary, at the relevant Subscription Price for that Beneficiary, plus any interest due under the Loan by that Beneficiary” - the repurchase price shall be twenty-six cents (EUR 0.26) per New Share, plus any interest due under the Loan (as defined in the SOP2 Regulations) by that Beneficiary (as defined in the SOP2 Regulations);

- in the situation described by Clause 7.3 (b) of the SOP 2 Regulation - according to which “between the Effective Date and 30 June 2019, if the departing Beneficiary is a Bad Leaver pursuant to Clause 8, the Company shall have the right to repurchase from the departing Beneficiary all his/her New Shares at the relevant Subscription Price plus any interest due under the Loan by that Beneficiary, irrespective of the Early Departure Date” - the repurchase price shall be twenty-six cents (EUR 0.26) per New Share, plus any interest due under the Loan by that Beneficiary;

- in the situation described by Clause 7.3 (c) of the SOP 2 Regulation - according to which “after 30 June 2019, the Company: (x) shall have no right to repurchase from the departing Beneficiary his/her New Shares, if the departing Beneficiary is a Good Leaver, and (y) shall have the right to repurchase from the departing Beneficiary all his/her New Shares at the price set out in Clause 7.3.(b) above, if the departing Beneficiary is a Bad Leaver” - the repurchase price shall be twenty-six cents (EUR 0.26) per New Share, plus any interest due under the Loan by that Beneficiary;

- in the situation described by Clause 7.4 of the SOP 2 Regulation -according to which “Pursuant to the Exit Call Option, the Company shall have the right to repurchase 100% of the New Shares granted to and still held by each Beneficiary at the market price determined by the Board, in accordance with the criteria and between the minimum and maximum price determined by the general meeting of the shareholders of the Company pursuant to the Law of 1915, which are respectively: (a) the relevant Subscription Price plus any interest due under the Loan of that Beneficiary, and (b) the share value calculated on the basis of the fair market value of the Company determined by the Board at the time of the exercise of the Exit Call Option in accordance with Clause 7.5, which in no case shall be lower than the relevant Subscription Price plus any interest due under the Loan of that Beneficiary” - the repurchase price shall be between (a) twenty-six cents (EUR 0.26) per New Share plus any interest due under the Loan by that Beneficiary and (b) the share value calculated on the basis of the fair market value of the Company determined by the Board at the time of the exercise of the Exit Call Option (as defined in the SOP2 Regulations);

- in the situation described by Clause 7.6 of the SOP 2 Regulation -according to which “In the event the Company does not exercise the Call Options at the relevant Exercise Event, each Beneficiary shall have a right to sell their New Shares to the Company, which shall be obliged to repurchase them at the price (and for the percentages) of the relevant Call Option that the Company has not exercised (...)” - the repurchase price shall be between (a) twenty-six cents (EUR 0.26) per New Share plus any interest due under the Loan by that Beneficiary and (b) the share value calculated on the basis of the fair market value of the Company determined by the Board at the time of the exercise of the Put Option (as defined in the SOP2 Regulations);

- in the situation described by Clause 12.2 of the SOP 2 Regulation -according to which “Without prejudice to Clause 13.2, in any case of early termination of the Plan, if neither the Call Options nor the Put Options are exercised, the Company shall repurchase all New Shares granted to the Beneficiaries at the relevant Subscription Price paid by the given Beneficiary plus any interest due under the Loan of that Beneficiary” - the repurchase price shall be twenty-six cents (EUR 0.26) per New Share, plus any interest due under the Loan by that Beneficiary;

- in the situation described by Clause 13.2 of the SOP 2 Regulation -according to which “Upon the termination of the Plan, if neither the Call Options nor the Put Options are exercised the Company shall repurchase all New Shares granted to the Beneficiaries at the relevant Subscription Price paid by the given Beneficiary plus any interest due under the Loan of the Beneficiary” - the repurchase price shall be EUR 0.26 per New Share, plus any interest due under the Loan by that Beneficiary;

- the above provisions regarding the situations described in Clauses 7.3(a), 7.3(b), 7.3(c), 7.4, 7.6, 12.2 and 13.2 apply also, mutatis mutandis, to all the one million, eight hundred twenty-five thousand, five hundred and sixty (1,825,560) additional ordinary shares that can be further issued under the SOP 2;

- under the SOP 1, the repurchase price shall be between (a) the relevant subscription price paid by the beneficiary and (b) the share value calculated on the basis of the fair market value of the Company determined by the Board by means of the relevant semestrial valuation.

The above authorisation is valid for five (5) years.

Seventh resolution

The Meeting unanimously resolves to amend and restate Clauses 5.1 and 5.2 of the Articles as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one million, one hundred thirty-four thousand, eight hundred ninety euro and eighty cents (EUR 1,134,890.80), represented by eighty-six million, eight hundred eighty thousand, two hundred and eighty (86,880,280) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and twenty six million six hundred eight thousand and eight hundred (26,608,800) Series A shares (the "Series A Shares"), with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2. For the purpose of the implementation of the Share Option Plan, the Board is authorized, within a period of five years ending on 30 June 2020, to increase in one or more times the share capital up to a maximum amount of eighty-two thousand, one hundred fifty euro and twenty cents (EUR 82,150.20) by issuing up to eight million, two hundred fifteen thousand and twenty (8,215,020) shares with a nominal value of one euro cent each (EUR 0.01). The Board of Directors is also authorised to limit or withdraw pre-emptive subscription rights of the shareholders for each of the above increases of capital, in accordance with the Shareholders' Agreement.”.

Besides these clauses, all other provisions of Clause 5 remain unchanged.

Eight resolution

The Meeting unanimously resolves to dismiss Ms Nazlo Moosa as class B director of the Company, as of 11 April 2016.

Ninth resolution

The Meeting unanimously resolves to grant to Ms Nazlo Moosa full discharge for the fulfillment of her mandate until this day.

Tenth resolution

The Meeting unanimously resolves to appoint Mr Paul Owsianovski, born in Donaueschingen (Germany) on 17 February 1987, as class B director of the Company, with effect as of today and until the annual general meeting of shareholders which will take place in 2020.

Eleventh resolution

The Meeting unanimously resolves to grant each Director of the Company, acting individually with full power of substitution, to do whatever is necessary or useful to effect the above resolutions, including without limitation the update of the share register of the Company

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarized deed was drawn up in Redange/Attert on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their family name, first name(s), civil status and residences, the members of the Bureau signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de BalaBit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Heinenhaff, L-1746 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185879 (la «Société»), constituée en date du 3 avril 2014 suivant acte notarié de Maître Blanche MOUTRIER et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1479 en date du 7 juin 2014 et dont les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 juin 2015 par acte notarié de Maître Danielle KOLBACH publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2320 en date du 29 août 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange/Attert (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange/Attert (le «Secrétaire»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange/Attert (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Assemblée a pour ordre du jour:

1. Reconnaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), concernant (a) le retrait des droits préférentiels de souscription relatif à l'Augmentation de Capital (telle que définie ci-après), et (b) l'autorisation au Conseil d'administration de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription dans le cadre du capital autorisé, conformément à l'article 5.2 des Statuts, tel qu'annexé aux présentes (le «Rapport Spécial»);

2. Retrait des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants relatif à l'Augmentation de Capital;

3. Augmentation du capital de la Société d'un montant de trente-neuf mille cinq cent cinquante-trois euros et quatre-vingts cents (39.553,80 EUR), afin d'augmenter son montant actuel d'un million quatre-vingt-quinze mille trois cent trente-sept euros (1.095.337 EUR) à un million cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents (1.134.890,80 EUR) par l'émission de trois millions neuf cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt (3.955.380) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Nouvelles Actions») en contrepartie d'apports en numéraire de vingt-six centimes d'euros (0,26 EUR) par action, et dans le cadre du SOP2 (tel que défini ci-après) (l'«Augmentation de Capital»);

4. Réduction du montant du capital autorisé en vertu de l'article 5.2 des Statuts;

5. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé;

6. Autorisation de rachat d'actions de la Société dans le cadre du SOP2 (tel que défini ci-après) conformément à l'article 49-2 (1) de la Loi;

7. Modification de l'article 5 des Statuts;

8. Révocation de Mme Nazo Moosa en tant qu'administrateur de classe B de la Société;

9. Décharge de Mme Nazo Moosa;

10. Nomination d'un administrateur de classe B;

11. Procuration.

II. Tous les actionnaires représentés à l'Assemblée (les «Actionnaires»), le mandataire des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par le mandataire des Actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, laquelle restera annexée au présent acte.

Les procurations des Actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, ensemble avec les procurations de M. Mike Hedger, M. Peter O'Neill et M. László Szakál aux fins de leur apport respectif en numéraire et de leur souscription aux Nouvelles Actions.

III. Au vu de la prédite liste de présence, toutes les actions émises sont représentées à l'Assemblée, qui est en conséquence constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Le Bureau, ayant reconnu être pleinement informé de l'ordre du jour et ayant renoncé aux formalités de convocation, il a été décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de prendre acte du Rapport Spécial.

Deuxième résolution

L'Assemblée, ayant pris acte du Rapport Spécial, décide à l'unanimité de retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants relatifs à l'Augmentation de Capital.

En considération des motifs indiqués dans le Rapport Spécial, l'Assemblée souligne en outre que les raisons de la suppression du droit préférentiel de souscription sont liées à l'Augmentation de Capital, ce qui est strictement et uniquement lié au plan d'attribution d'actions (stock grant plan) approuvé par le Conseil d'Administration de la Société le 23 mars 2016, afin, entre autre, d'augmenter le niveau d'engagement des dirigeants talentueux du groupe BalaBit et de les inciter à atteindre les objectifs du groupe: les résultats et la valeur de la Société étant liés à la valeur des actions de la Société, les dirigeants auraient la possibilité d'acquérir et d'échanger au moyen d'un rachat par la Société, et de les motiver pour travailler au sein du groupe sur du long terme.

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver l'Augmentation de Capital et donc d'émettre les Nouvelles Actions de messieurs Mike Hedger, Peter O'Neill et László Szakál en contrepartie des apports en numéraires suivants, dont les montants ont déjà été versés sur les comptes de la Société:

- Mike Hedger: deux millions cent vingt-neuf mille huit cent vingt (2.129.820) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), pour un montant de vingt-six centimes d'euro (0,26 EUR) par Nouvelle Action, dont un centime d'euro (0,01 EUR) sont alloués au capital social et vingt-cinq centime d'euro (0,25 EUR) au compte de prime d'émission de la Société, pour un montant total de cinq cent cinquante-trois mille sept cent cinquante-trois euros et vingt cents (553.753,20 EUR), dont vingt-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt cents (21.298,20 EUR) sont

alloués au capital social et cinq cent trente-deux mille quatre cent cinquante-cinq euros (532.455 EUR) au compte de prime d'émission de la Société;

- Peter O'Neill: un million deux cent dix-sept mille quarante (1.217.040) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), pour un montant de vingt-six centimes d'euros (0,26 EUR) par Nouvelle Action, dont un centime d'euro (0,01 EUR) sont alloués au capital social et vingt-cinq centimes d'euro (0,25 EUR) au compte de prime d'émission de la Société, pour un montant total de trois cent seize mille quatre cent trente euros et quarante cents (316.430,40 EUR), dont douze mille cent soixante-dix euros et quarante cents (12.170,40 EUR) sont alloués au capital social et trois cent quatre mille deux cent soixante euros (304.260 EUR) au compte de prime d'émission de la Société;

- László Szakál: six cent huit mille cinq cent vingt (608.520) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), pour un montant de vingt-six centimes d'euros (0,26 EUR) par Nouvelle Action, dont un centime d'euro (0,01 EUR) sont alloués au capital social et vingt-cinq centimes d'euros (0,25 EUR) au compte de prime d'émission de la Société, pour un montant total de cent cinquante-huit mille deux cent quinze euros et vingt cents (158.215,20 EUR), dont six mille quatre-vingt-cinq euros et vingt cents (6.085,20 EUR) sont alloués au capital social et cent cinquante-deux mille cent trente euros (152.130 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence:

- le nombre actuel des actions ordinaires de la Société est augmenté de quatre-vingt-deux millions neuf-cent vingt-quatre mille neuf cents (82.924.900) actions ordinaires à quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt (86.880.280) actions ordinaires;

- le capital social de la Société est augmenté d'un million quatre-vingt-quinze mille trois cent trente-sept euros (1.095.337 EUR) à un million cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents (1.134.890,80 EUR).

Souscription - Libération

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par les souscripteurs susnommés à raison de cent pour cent (100%) par apport en numéraire, de sorte que le montant d'un million vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt cents (1.028.398,80 EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que justifié au notaire soussigné, étant entendu que les souscripteurs susnommés exercent leurs droits d'actionnaires de la Société à compter de l'exécution du présent acte.

Quatrième résolution

En prenant compte de l'Augmentation de Capital décidée par l'Assemblée en vertu de la résolution susmentionnée, l'Assemblée décide à l'unanimité de réduire le montant du capital autorisé en vertu de l'article 5.2 des Statuts au montant maximum de quatre-vingt-deux mille cent cinquante euro et vingt cents (82.150,20 EUR) et le nombre d'actions afférant à huit millions deux cent quinze mille vingt (8.215.020) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants dans le cadre du capital autorisé au cours de sa période d'autorisation.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité en vertu de l'article 49-2 (1) de la Loi, de fixer le nombre suivant maximal d'actions, ainsi que les prix minimum et maximum suivants, concernant le Rachat (tel que défini dans les conditions générales du stock grand plan approuvées par le Conseil d'Administration de la Société le 23 Mars 2016, respectivement les "Règlements SOP2" et le "SOP2") des actions propres de la Société comme prévu dans les Règlements SOP2 et dans le plan de stock options daté du 1^{er} juillet 2015 (le «SOP1»):

- nombre maximum d'actions: douze millions cent soixante-dix mille quatre cents (12.170.400) actions ordinaires, dont:

(a) cinq millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent quarante (5.780.940) ont été ou peuvent être émises selon le SOP2 incluant: (i) trois millions neuf cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt (3.955.380) Nouvelles Actions et (ii) un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent soixante (1.825.560) actions ordinaires additionnelles qui peuvent être émises selon le SOP2;

(b) six millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante (6.389.460) actions ordinaires additionnelles qui peuvent être émises selon le SOP1;

- dans la situation décrite par l'article 7.3 (a) dans les Règlements SOP2 -selon laquelle «entre la Date Effective et le 30 juin 2019, si le Bénéficiaire partant est un «Good Leaver» en vertu de l'article 8, la Société aura le droit de racheter au Bénéficiaire partant la totalité ou une partie des Actions Nouvelles du Bénéficiaire partant comme suit, en fonction de la Date de Départ Anticipé, basé sur le pourcentage déterminé par référence à la Date de Référence de l'Option d'Achat avec Départ Anticipé, précédant immédiatement la Date de Départ Anticipé du Bénéficiaire partant, au Prix de Souscription correspondant pour ce Bénéficiaire, majoré de tout intérêt dû au titre du Prêt de ce Bénéficiaire» - le prix de rachat devra être de vingt-six centimes d'euro (0,26 EUR) par Nouvelle Action, majoré des intérêts dus au titre du Prêt (tel que défini dans les Règlements SOP2) par ce Bénéficiaire (tel que défini dans les Règlements SOP2);

- dans la situation décrite par l'article 7.3 (b) dans les Règlements SOP2 -selon laquelle «entre la Date Effective et le 30 juin 2019, si le Bénéficiaire partant est un «Bad Leaver» en vertu de l'article 8, la Société aura le droit de racheter au Bénéficiaire partant la totalité de ses Nouvelles Actions au Prix de Souscription correspondant plus tout intérêt dû au titre du Prêt de ce Bénéficiaire, quelle que soit la Date de Départ Anticipé» - le prix de rachat devra être 0,26 EUR par Nouvelle Action, majoré des intérêts dus au titre du Prêt par ce Bénéficiaire;

- dans la situation décrite par l'article 7.3 (c) dans les Règlements SOP2 -selon laquelle «après le 30 juin 2019, la Société: (x) n'aura pas le droit de racheter au Bénéficiaire partant ses Nouvelles Actions, si le Bénéficiaire partant est un «Good Leaver», et (y) aura le droit de racheter au Bénéficiaire partant toutes ses Nouvelles Actions au prix énoncé à l'article 7.3 (b) ci-dessus, si le Bénéficiaire partant est un «Bad Leaver»» - le prix de rachat sera de 0,26 EUR par Nouvelle Action, majoré des intérêts dus au titre du Prêt par ce Bénéficiaire;

- dans la situation décrite par l'article 7.4 dans les Règlements SOP2 - selon laquelle «Conformément à l'Option d'Achat lié au Départ, la Société aura le droit de racheter 100% des Nouvelles Actions consenties et encore détenues par chaque Bénéficiaire au prix du marché déterminé par le Conseil, conformément aux critères (et entre le prix minimum et maximum) fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à la Loi de 1915, qui sont respectivement: (a) le Prix de Souscription correspondant plus tout intérêt du au titre du Prêt de ce Bénéficiaire, et (b) la valeur de l'action calculée sur la base de la juste valeur marchande de la Société déterminée par le Conseil au moment de l'exercice de l'Option d'Achat lié au Départ conformément à l'article 7.5, qui ne devra en aucun cas être inférieure au Prix de Souscription correspondant, majoré des intérêts dus au titre du Prêt de ce Bénéficiaire» - le prix de rachat doit être compris entre (a) 0,26 EUR par Nouvelle Action, majoré des intérêts dus au titre du Prêt par ce Bénéficiaire et (b) la valeur de l'action calculée sur la base de la juste valeur marchande de la Société déterminée par le Conseil au moment de l'exercice de l'Option d'Achat lié au Départ (tel que définie dans les Règlements SOP2);

- dans la situation décrite par l'article 7.6 dans les Règlements SOP2 - selon laquelle «Dans la situation où la Société n'exerce pas les Options d'Achat à l'Apparition de l'Événement concerné, chaque Bénéficiaire doit avoir le droit de vendre ses Nouvelles Actions à la Société, qui sera tenue de les racheter, au prix (et aux pourcentages) de l'Option d'Achat concernée que la Société n'a pas exercée (...)» - le prix de rachat doit être compris entre (a) vingt-six centimes d'euros (0,26 EUR) par Nouvelle Action, majoré des intérêts dus au titre du Prêt par ce Bénéficiaire et (b) la valeur de l'action calculée sur la base de la juste valeur marchande de la Société déterminée par le Conseil au moment de l'exercice de l'Option de Vente (tel que définie dans les Règlements SOP2);

- dans la situation décrite à l'article 12.2 dans les Règlements SOP2 - selon laquelle «Sans préjudice de l'article 13.2, dans tous les cas de résiliation anticipée du Plan, si ni les Options d'Achat, ni les Options de Vente sont exercées, la Société rachètera toutes les Nouvelles Actions attribuées aux Bénéficiaires au Prix de Souscription correspondant payé par le Bénéficiaire en question, majoré des intérêts dus au titre du Prêt de ce Bénéficiaire» - le prix de rachat sera de vingt-six centimes d'euros (0,26 EUR) par Nouvelle Action, majoré des intérêts dus au titre du Prêt par ce Bénéficiaire;

- dans la situation décrite par l'article 13.2 dans les Règlements SOP2 -selon laquelle «Au terme du Plan, si ni les Options d'Achat, ni les Options de Vente sont exercées, la Société rachètera toutes les Nouvelles Actions attribuées aux Bénéficiaires au Prix de Souscription correspondant payé par le Bénéficiaire en question, majoré des intérêts dus au titre du Prêt de ce Bénéficiaire» - le prix de rachat sera de 0,26 EUR par Nouvelle Action, majoré des intérêts dus au titre du Prêt par ce Bénéficiaire;

- Les dispositions ci-dessus concernant les situations décrites aux articles 7.3(a), 7.3(b), 7.3(c), 7.4, 7.6, 12.2 et 13.2 sont également applicables, mutatis mutandis, aux un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent soixante (1.825.560) actions ordinaires additionnelles qui pourront être émises selon SOP2;

- Dans le cadre de SOP1, le prix de rachat doit être compris entre (a) le prix de souscription correspondant payé par le bénéficiaire et (b) la valeur de l'action calculée sur base de la juste valeur marchande de la Société déterminée par le Conseil au moyen de l'évaluation semestrielle correspondante.

L'autorisation ci-dessus est valable pour cinq (5) ans.

Septième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier et de reformuler les clauses 5.1 et 5.2 des Statuts tel que suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents (1.134.890,80 EUR), représenté par quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingts (86.880.280) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et vingt-six millions six-cent huit mille huit cents (26.608.800) actions de séries A (les «Actions de Série A»), d'une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

5.2. Aux fins de la mise en oeuvre du Plan d'Options sur Actions, le Conseil est autorisé, dans un délai de cinq ans se terminant le 30 juin 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social jusqu'à concurrence d'un montant maximum de quatre-vingt-deux mille cent cinquante euro et vingt cents (82.150,20 EUR) en émettant jusqu'à huit millions deux cent quinze mille vingt (8.215.020) actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (0,01 EUR). Le Conseil d'Administration est également autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires pour chacune des augmentations de capital susmentionnées, conformément à la Convention des Actionnaires».

Outre ces clauses, toutes les autres dispositions de l'article 5 restent inchangées.

Huitième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer Mme Nazo Moosa en tant qu'administrateur de classe B de la Société à partir du 8 avril 2016.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accorder entière décharge à Mme Nazo Moosa pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer M. Paul Owsianowski, né à Donaueschingen (Allemagne) le 17 février 1987, en tant qu'administrateur de classe B de la Société, avec effet à partir de ce jour et jusqu'au l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2020.

Onzième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accorder à chaque Administrateur de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la réalisation des résolutions ci-dessus, y compris, sans s'y limiter, la mise à jour du registre des actions de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, à la date indiquée au début du présent document.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil, et domicile, les membres du Bureau ont signé avec le notaire et Nous le présent acte. Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

Sur demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 avril 2016. Relation: DAC/2016/5525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095756/432.

(160066172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Trait d'Esprit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 68.525.

L'an deux mille seize, le onze avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRAIT D'ESPRIT S.A." (numéro d'identité 1999 22 02 400), avec siège social à L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss, boîte 2, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 1 B 68.525, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 322 du 6 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul BETTINGEN, en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 997 du 7 octobre 2004 et suivant acte reçus par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 667 du 31 mars 2006 et en date du 11 juin 2014, publié au Mémorial C, numéro 2296 du 28 août 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier GODART, administrateur de société, demeurant à Pommerloch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss, boîte 2 à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss, boîte 2 à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast et en conséquence de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Al. 2.** Le siège social est établi à Wiltz."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GODART, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096482/54.

(160066191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Lilu Verlag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 11, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 189.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094645/9.

(160064579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Katoomba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.609.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094634/9.

(160064584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Kevin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.402.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094636/9.

(160064768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.
